

## **Atelier : Reconnaissance et identification des victimes de la traite des êtres humains**

### **L'histoire de Nelly (Nigéria)**

Nelly a grandi au Nigeria, avec sa mère et son frère. En 2008, alors qu'elle est tout juste âgée de 14 ans, son frère commet un délit : il casse un pipeline contenant du pétrole. La police, qui ne trouve pas le frère, menace d'arrêter un autre membre de la famille (mère ou fille) s'il ne se rend pas.

Alors que la mère de Nelly cherche un moyen de protéger ses enfants, une amie également nigériane, qui s'appelle Mary et qui réside au sud de l'Italie, propose d'emmener avec elle, en Italie, les deux enfants. Cette dernière, voyageant fréquemment entre l'Italie et le Nigéria, donne l'impression de disposer d'une bonne situation financière. La mère de Nelly se résout à accepter la proposition. Le périple des enfants accompagnés de Mary pour rejoindre la Libye durera plusieurs mois. Arrivés à Tripoli, ils embarquent sur un bateau en bois dans le port de Tripoli en compagnie d'une centaine d'autres migrants en majorité d'origine nigériane. A l'issue de la traversée, qui durera deux jours, ils accostent à Lampedusa où la police italienne est présente pour enregistrer les migrants qui débarquent. Mary, ayant préalablement expliqué aux deux enfants qu'ils devront faire semblant de ne pas la connaître, se séparera des enfants. Elle demande à Nelly de mentir sur son âge et d'indiquer qu'elle a 22 ans au lieu de ses 15 ans, en prétextant que si elle dit être mineure, elle ne pourra pas aller à l'école et qu'elle sera renvoyée au Nigéria. Nelly et son frère passent quatre jours au centre d'enregistrement de l'île, puis sont transférés au camp de Foggia où ils résident. Environ six mois plus tard, Mary, qui était partie de son côté lors de l'arrivée du bateau à Lampedusa, vient chercher Nelly au camp de Foggia. Elle lui explique qu'elle l'amène chez elle où elle sera bien soignée et où elle pourra être scolarisée. Au domicile de Mary, Nelly est confrontée aux nombreux va-et-vient de femmes nigérianes, ce qui la surprend. Lorsqu'elle demande à être scolarisée ou pose des questions sur ces passages de jeunes femmes, Mary s'énerve et lui crie dessus. Mary intensifiera son emprise sur Nelly en lui interdisant de sortir de l'appartement.

Lorsque Nelly atteint une vingtaine d'années, Mary exige d'elle un remboursement de l'intégralité des dépenses prétendument dépensées en sa faveur durant les dernières années. A cet effet, Mary exige de Nelly de se prostituer. Nelly tentera de s'y opposer plusieurs mois durant, mais finira par se résigner aux exigences de Mary en raison des menaces proférées. En sus des menaces, Mary violente régulièrement Nelly. Mary lui impose de se soumettre à plusieurs clients par jours, entre trois et cinq, et encaisse l'intégralité des montants versés par les clients. Lorsque Nelly se plaint, Mary la menace et la frappe. Nelly est contrainte à la prostitution de jour et de nuit, sans repos et même lorsqu'elle est malade. Elle est ainsi forcée à la prostitution durant une année. A plusieurs reprises, Nelly tentera de s'enfuir, mais sans succès. Durant son séjour dans l'appartement de Mary,



Nelly constatera que celle-ci poursuit ses voyages réguliers au Nigéria et rentre accompagnée de nouvelles femmes. Une de ces filles, Jeanine, encourage Nelly à s'enfuir et lui donne quelques informations utiles. Aussi, un jour, alors que Mary est absente et que la porte n'est pas verrouillée, Nelly réussit à s'échapper. Elle prend un train pour Milan et arrive ensuite à Genève. Là, elle demande à des compatriotes où se trouve le centre d'enregistrement pour requérants d'asile ; ces derniers la dirigent sur Vallorbe.

Après environ un mois, Mary reçoit une décision de renvoi vers l'Italie sur la base des Accords Dublin III. Elle présente un recours qui est toutefois rejeté par le Tribunal administratif fédéral. Au terme des six mois prévus pour le renvoi, les autorités cantonales n'étant pas parvenues à la renvoyer vers l'Italie, elle est réadmise en procédure nationale. Quelque mois plus tard, elle est convoquée par le Secrétariat d'État aux migrations pour une audition sur les motifs d'asile. Nelly est actuellement en attente d'une décision des autorités fédérales sur sa demande d'asile.

A ce jour, Nelly refuse de déposer une plainte contre Mary par peur des représailles.



### **Consignes pour le travail de groupe :**

**Nous proposons aux participants de discuter entre eux et répondre à quelques questions sur les sujets suivants: statut de victime de la traite, besoins principaux, priorités dans la prise en charge et démarches envisagées.**

**Chaque groupe présentera ses conclusions et propositions d'interventions. Les intervenants utiliseront les résultats des travaux de groupe pour décrire le processus de prise en charge des victimes et présenter les axes principaux du travail d'ASTREE.**

### **Questions pour les participants :**

- 1. Nelly est-elle victime de traite au sens de la Convention du Conseil de l'Europe ?  
Si oui, quels indicateurs sont présents ?  
Si non, pour quelles raisons ?**
- 2. D'après son récit quels sont les besoins prioritaires qu'on pourrait identifier ? (au moins 3 besoins)**
- 3. Quelles sont les 1ères démarches à entreprendre dans le processus de prise en charge ? (au moins 3 démarches)**
- 4. Quelles démarches envisageriez-vous dans un 2<sup>ème</sup> temps ? (au moins 3 démarches)**